

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-4086

présenté par
M. Raux

ARTICLE 35
ÉTAT B

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	3 900 000	0
Concours spécifiques et administration	0	3 900 000
TOTAUX	3 900 000	3 900 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste – NUPES vise à revaloriser la dotation politique de la ville (DPV) à hauteur de l'évolution prévisionnelle de l'indice des prix à la consommation pour 2024, soit une hausse de 2,6 % selon l'estimation du présent projet de loi de finances.

La stagnation de la DPV est à exclure si nous voulons soutenir les budgets des collectivités dans un contexte inflationniste encore élevé, afin qu'elles puissent accompagner les habitants tout en préservant le financement des investissements locaux.

Cette non-indexation de la DPV s'ajouterait à celle de la dotation globale de fonctionnement.

Pour le respect des règles de recevabilité financière, cet amendement propose :

- Une augmentation de 3,9 millions d'euros, en AE et en CP, de l'action 01 « Soutien aux projets des communes et groupements de communes » du programme n° 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » ;
- Une diminution de 3,9 millions d'euros, en AE et en CP, de l'action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » du programme n° 122 « Concours spécifiques et administration ».

Il est précisé qu'il n'est pas souhaité de baisser les crédits de ce programme. C'est pourquoi le Gouvernement est appelé à lever ce gage.